

## Règlement intérieur et fonctionnement de l'accueil de loisirs

### CENTRE DE LOISIRS :

#### Inscriptions

- Les inscriptions se font 3 jours ouvrables avant la date souhaitée.
- Les désistements ne seront possibles que jusqu'à 2 jours avant le jour souhaité. Passé cette date, la journée sera facturée, sauf en cas de présentation d'un certificat médical. Un courriel ou un message téléphonique suffit pour que la désinscription soit prise en compte.
- Le centre de loisirs ne peut fonctionner si un seul enfant est inscrit. Dans ce cas, la famille devra trouver un autre mode de garde pour son enfant.
- Les enfants doivent être inscrits par leurs parents, qui doivent également préciser si l'enfant sera présent : le matin, l'après-midi ou la journée complète.
- Les enfants sont accueillis à partir de 3 ans et jusqu'à 17 ans. (18 ans non révolus)
- Le paiement doit être effectué dès réception de la facture.
- L'inscription ne sera effective qu'à réception de la fiche sanitaire dûment complétée.

#### Accueil

- La journée d'accueil du centre de loisirs se fait de 9h à 17h.
- L'accueil du matin se fait entre 9h et 10h, début des activités.
- Pour les enfants inscrits uniquement en demi-journée, l'arrivée ou le départ est prévu à 13h00.
- En cas de sortie ou d'activité spécifique, les horaires seront précisés sur les programmes.
- Aucun enfant ne sera autorisé à quitter le centre de loisirs seul, sans l'autorisation de sortie, complétée par les parents (cf. fiche sanitaire).
- Les personnes à prévenir et autorisées à récupérer l'enfant ne pourront être que celles inscrites sur la fiche sanitaire, complétée par les parents. Il est nécessaire de prévenir le CSRI de tout changement.
- Avant de monter dans les salles d'activités, chacun prendra soin de ranger son pique nique et sa gourde, préalablement marqués du prénom de l'enfant, dans le frigo ou dans la caisse prévue à cet effet (au dessus du frigo) et de ne rien laisser dans son sac. Chaque enfant mettra ses vêtements et son sac sur le porte-manteau portant son prénom.
- Il est nécessaire de voir chaque parent lors de l'accueil du matin et du soir, pour permettre un échange indispensable entre parent et animateurs.
- Avant de partir, chacun récupèrera toutes ses affaires, y compris les boîtes repas pouvant se trouver sur le comptoir de la salle polyvalente, ou dans le frigo.

#### Activités

- Chaque jour, le programme détaillé des activités sera affiché sur le panneau prévu à cet effet, qui se trouve dans la montée d'escalier.
- Les activités peuvent différer de celles prévues sur le programme, par décision de l'équipe d'animation, par réflexion avec le groupe d'enfants ou pour des raisons qui ne sont pas de notre ressort (Météo...). Les changements prévus seront annoncés au plus tôt et une activité de remplacement sera proposée dans tous les cas.

## Sorties

- Les transports sont assurés par un transporteur ou par le Centre Social, selon les effectifs. Pour les enfants et jeunes des autres communes (Loubaresse, Beaumont, Dompnac, Laboule, Montselgues...), il est possible d'organiser un ramassage, si celui-ci se trouve sur le trajet du transporteur et qu'il est convenu à l'avance avec la directrice de l'accueil de loisirs. (Arrêts aux différents croisements).
- Pour les journées avec pique nique à l'extérieur, nous demandons à chaque parent de fournir un repas et un goûter pouvant rester à température ambiante (ou de rajouter des pains de glace, ou sac à dos isotherme) afin de tenir le repas au frais. Pensez également à prévoir des repas facile à manger (sans couverts ou les fournir), sans oublier la gourde. (Ou une petite bouteille d'eau)
- Le sac à dos doit être adapté à la taille de l'enfant et aux activités prévues (marche,...).
- Certaines sorties font appel à des bénévoles pour renforcer l'encadrement. Nous invitons donc toutes personnes intéressée à nous faire part de ses disponibilités pour accompagner les sorties indiquées sur le programme par un « B ».

## Sommeil

- La fatigue des enfants sera prise en compte au cours de la journée afin de leur permettre de se reposer s'ils en ressentent le besoin (fatigue ou maladie), en plus de la sieste ou du temps calme prévus.
- Le temps de sieste des plus petits est prévu, dans une pièce au calme avec des lits adaptés.
- Prévoir une couverture marquée du prénom de l'enfant et le doudou si besoin.
- Les enfants qui sont inscrits seulement pour l'après-midi, doivent être là, au plus tard à 13h, pour ne pas perturber le rituel de la mise en route le la sieste.
- Pour les enfants n'ayant plus l'habitude de dormir, ils ont la possibilité de simplement se reposer dans la pièce d'à côté.
- Les enfants seront réveillés au plus tard avant le goûter.

## Maladie / accident

- Si l'enfant montre des symptômes de maladie (température, douleurs...), l'enfant sera pris en charge par un animateur ayant le PSC1 (attestation premiers secours). Les parents seront appelés au plus tôt pour venir récupérer leur enfant.
- Si l'état de l'enfant nécessite une intervention, le médecin le plus proche ou les pompiers seront appelés pour le prendre en charge. Les parents seront également prévenus au plus tôt.

## Accueil de l'enfant porteur d'un handicap

En cas de demande, un P.A.I. (projet d'accueil individualisé), sera mis en place pour favoriser l'accueil de tous les enfants.

## Repas

- Le repas est fourni par les parents. Un frigo est mis à disposition afin de laisser au frais certains aliments, et une boîte en plastique bleue au dessus du frigo permet de laisser ceux à température ambiante. Un micro-ondes permettra le réchauffement des plats pour le midi.
- Tout doit être marqué du prénom de l'enfant (repas, goûter, gourde,...), et si possible distinguer d'une façon ou d'une autre le repas du goûter.
- Par souci de commodité et d'organisation, nous souhaiterions que chaque enfant, (fratrie également) ait son repas dans une boîte repas individuelle.
- Les boîtes seront lavées au lave vaisselle, dans la mesure du possible, pour permettre une meilleure organisation pour les parents dont les enfants viennent tous les jours.

## Important

- Pour les activités spécifiques, il sera régulièrement demandé d'avoir un équipement ou des vêtements adaptés. (Exemples : peinture Glycéro = vêtements usagés, équitation = bottes et pantalon souple,...)
- Veillez à ne pas mettre à vos enfants de vêtements neufs.
- Le CSRI décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation des affaires personnelles. Evitez les objets de valeur.
- Pour le groupe des Ouistitis (enfants de moins de 6 ans) prévoir un change complet.

## Séjours

- Avant chaque séjour, une réunion de préparation/information est mise en place afin de donner toutes les infos nécessaires pour les parents.
- Il est indispensable que chaque parent soit présent à cette réunion, pour le bon déroulement du séjour.
- Un trousseau sera également proposé aux parents afin de faciliter la préparation des affaires.
- Suivant les séjours, les téléphones portables ne sont pas toujours autorisés, cela dépend de la formule du séjour, de l'âge des enfants, de l'organisation et des animateurs. Les parents peuvent téléphoner 1 à 2 fois maximum pendant le séjour (et seulement si nécessaire), sur le portable du centre pour prendre des nouvelles ou parler à son enfant. Régulièrement, l'animateur téléphone au centre pour donner des nouvelles. Les parents peuvent se tenir au courant du bon déroulement du séjour par ce biais là également.

## Sanctions

Conformément au règlement intérieur, des sanctions, allant de la simple punition au renvoi définitif, pourront être prises à l'encontre des enfants ayant transgressé les règles établies (manque de respect, violence, désobéissance aux animateurs...).

## Règles de vie

Chaque membre du groupe se devra de respecter certaines règles incontournables :

- Respecter les horaires imposés de départ, des repas, des activités...
- Être responsable de ses affaires et en prendre soin.
- Participer aux tâches collectives (installation et rangement du matériel, nettoyage,...)
- Respecter l'équipe d'encadrement, le groupe, les locaux, le matériel, les intervenants.
- La cigarette et l'alcool sont formellement interdits.
- Se comporter correctement (pas d'insulte, de violence physique et/ou morale...)
- Les jeux électroniques provenant de la maison (game-boy...) sont interdits dans le cadre de l'accueil de loisirs et seront inaccessibles (rangés) pour la journée.

## ACCUEIL PERISCOLAIRE :

### Inscriptions

- Les désistements ne seront possibles que jusqu'à 2 jours avant le jour souhaité. Passé cette date, la journée sera facturée, sauf en cas de présentation d'un certificat médical. Un courriel ou un message téléphonique suffit pour que la désinscription soit prise en compte.
- Le paiement doit être effectué dès réception de la facture (1,50 € par accueil),
- Les enfants doivent être inscrits par leurs parents,
- Ce service s'adresse à tous les enfants inscrits à l'école de Valgorge.
- L'inscription ne sera effective qu'à réception de la fiche sanitaire dûment complétée.

### Accueil

- L'animatrice prend en charge les enfants à 16h30, à la sortie de l'école et jusqu'à 18h00.  
Tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis (hors vacances scolaires)
- Aucun enfant ne sera autorisé à quitter l'accueil périscolaire seul, sans l'autorisation de sortie, complétée par les parents (cf. fiche sanitaire).
- Les personnes à prévenir et autorisées à récupérer l'enfant ne pourront être que celles inscrites sur la fiche sanitaire, complétée par les parents. Il est nécessaire de prévenir le CSRI de tout changement.

C.S.R.I. - le village - 07110 Valgorge - 04-75-88-97-31 /csri@sfr.fr

---

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs et l'accepte.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature